

DEPARTEMENT
DES
YVELINES

Arrondissement
de Rambouillet

Canton de
Trappes

Tél : 01.30.13.76.00

OBJET :

Marché Public de
Prestations de
services n°2022-01 -
Entretien des espaces
verts (Lot n°1) de la
ville de La Verrière –
Société MUGO
PAYSAGE – BUC
78530

MAIRIE DE LA VERRIERE

DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

DECISION N° 2022-069

Monsieur Nicolas DAINVILLE, Maire de la ville de La Verrière,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 15 juillet 2020 rendue exécutoire le 20 juillet 2020, donnant délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants dans les limites fixées par le règlement municipal des marchés publics, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant la consultation n° 2022-01 lancée le 20 mai 2022,

Considérant la réception des plis en date du 20 juin 2022,

Considérant les conclusions du rapport d'analyse des offres en date du 30 juin 2022 établi selon les critères énoncés au règlement de la consultation aboutissant au classement des candidats,

Considérant l'information au candidat évincé en date du 07 juillet 2022,

Considérant la nécessité de respecter le délai de onze jours pour la notification du marché,

Considérant que l'offre de la Société MUGO PAYSAGE sise 359 rue Fourny 78530 BUC est déclarée économiquement la plus avantageuse,

Considérant l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres en date du 30 juin 2022 portant sur l'attribution du Marché Public de prestations de services, entretien des espaces verts (Lot 1), élagages, abattages des arbres (Lot 2),

Considérant la nécessité d'entretenir les espaces verts, les élagages, abattages des arbres de la ville de La Verrière,

Considérant la proposition commerciale de la MUGO PAYSAGE sise 359 rue Fourny 78530 BUC pour un montant de 79 558,93 € HT, PSE comprise, pour le lot n°1,

DECIDE :

Article 1 : D'attribuer le marché public de prestations de services n°2022-01 à prix mixtes (prix global et forfaitaire et à prix unitaires) portant sur l'entretien des espaces verts (Lot n°1) de la ville de La Verrière à la Société MUGO PAYSAGE sise 359 rue Fourny 78530 BUC.

Article 2 : De signer le marché public de prestations de services n°2022-01 portant sur l'entretien des espaces verts (Lot n°1) de la ville de La Verrière à la Société MUGO PAYSAGE sise 359 rue Fourny 78530 BUC pour un montant de 79 558,93 € HT, PSE comprise soit 95 470,72 € TTC à compter de la date de notification.

Article 3 : Dit que la dépense est inscrite au budget de la ville.

Fait à La Verrière, le : 07 juillet 2022.

Le Maire
Nicolas DAINVILLE

